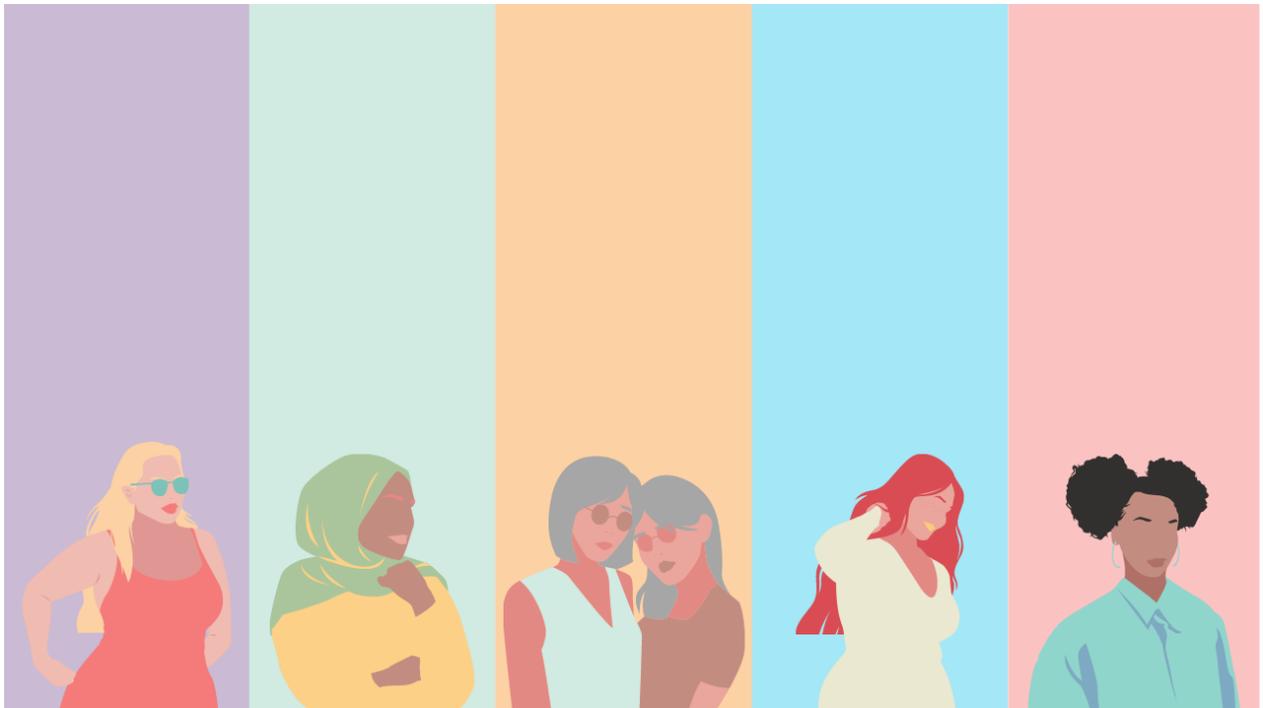


Élections fédérales 2021 Plateforme de revendications



**POUR LA JUSTICE,
LA DIGNITÉ ET L'ÉGALITÉ**
de toutes les femmes dans leur diversité

Rédaction : Marianita Hamel & Marie-Danielle Larocque

Révision linguistique : Catherine Ladouceur, Marianita Hamel & Marie-Danielle Larocque

*Merci aux membres du comité Égalité et du comité Marche mondiale des femmes
– Estrie pour leurs propositions et bonifications!*

ConcertAction Femmes Estrie

187, rue Laurier, bur. 301

Sherbrooke (Québec) J1H 4Z4

Tél. : 819 563-1987

Courriel : info@concertactionfemmesestrie.org

Sherbrooke, 2021.

TABLE DES MATIÈRES

Pourquoi une plateforme de revendications.....	1
Nos revendications en bref	2
1. Pour le droit à des logements sécuritaires, accessibles et adaptés pour les femmes de toutes les régions	4
2. Pour une retraite juste et égalitaire de toutes les femmes	6
3. Pour une solidarité avec les femmes autochtones	8
4. Pour le respect des droits des femmes migrantes et des travailleuses domestiques	10
5. Pour le droit inaliénable des femmes à l'autonomie de leurs corps	14
6. Pour une représentation paritaire des femmes en politique	16
7. Pour un encadrement plus strict des compagnies minières	18
Documentation complémentaire.....	21
À propos de ConcertAction Femmes Estrie (CAFE)	23
Membres de CAFE.....	24

POURQUOI UNE PLATEFORME DE REVENDICATIONS?



Le temps des élections ouvre un espace de débat public et nous souhaitons y participer pour partager nos préoccupations en matière d'égalité entre les hommes et les femmes, entre les femmes elles-mêmes et entre tous les genres. Au quotidien, nous sommes témoins de plusieurs formes d'inégalités qui perdurent dans la société canadienne. Nous nous préoccupons des obstacles systémiques qui placent de nombreuses femmes dans des situations de précarité chronique. **Nous voulons l'amélioration**

des conditions de vie pour l'ensemble des femmes, dans toute leur diversité, d'ici et d'ailleurs. Les solutions portées par les communautés concernées et les organisations de défense de droits doivent être considérées avec sérieux par la classe politique.

Cette plateforme de revendications poursuit deux objectifs :

- 1. La plateforme est présentée aux candidat.es des circonscriptions de l'Estrie** afin d'attirer leur attention sur divers enjeux en matière d'égalité et de compétences fédérales. Nous leur demandons de nous communiquer leurs engagements et positions relatives à ces enjeux.
- 2. La plateforme est un outil d'éducation populaire** pour toutes et tous. Elle contient de l'information pertinente pour comprendre les enjeux liés aux revendications. Pour aller plus loin, vous trouverez plusieurs pistes de lectures supplémentaires.

« Pour la justice, la dignité et l'égalité de toutes les femmes dans leur diversité »

Selon leur statut migratoire, leur âge, leur origine, leur situation dans le marché du travail, leurs capacités, leur identité de genre, les femmes ont des conditions de vie bien différentes. Nous souhaitons mettre en avant des revendications qui reconnaissent la diversité des besoins et des réalités vécues par les femmes. Nous aspirons à avancer ensemble pour améliorer nos conditions de vie et pour ne laisser aucune femme seule devant la défense de ses droits.

Nous souhaitons attirer votre attention sur des valeurs qui nous unissent et sur des mesures concrètes à mettre en place pour

assurer le respect des droits humains les plus fondamentaux : la justice, la dignité et l'égalité.

JUSTICE pour rompre l'impunité et pour permettre aux femmes de dénoncer les situations d'abus sans peur de représailles et d'intimidation.

DIGNITÉ pour affirmer fièrement, sans craindre de discrimination, nos différences et nos parcours qui composent notre diversité et la richesse de l'expérience humaine.

ÉGALITÉ pour garantir l'accès aux institutions de la justice, de la santé, de l'éducation et de la politique.

NOS REVENDICATIONS EN BREF

1. POUR DES LOGEMENTS SÉCURITAIRES, ACCESSIBLES ET ABORDABLES POUR LES FEMMES DE TOUTES LES RÉGIONS

- **Mettre sur pied** une Commission d'enquête pancanadienne, publique, indépendante et itinérante sur la crise du logement

2. POUR UNE RETRAITE JUSTE ET ÉGALITAIRE DE TOUTES LES FEMMES

- **Améliorer** les régimes publics de retraite, puisque les mesures privées sont inadéquates et moins accessibles pour les femmes;
- **Reconnaître** la valeur du travail effectué par les femmes (et les hommes) auprès des enfants ou des adultes en perte d'autonomie dans les régimes publics de retraite;
- **Réduire** les écarts de revenu entre les femmes et les hommes ainsi qu'entre les femmes elles-mêmes pendant la vie active;
- **Bonifier** le montant octroyé par le biais du Supplément de revenu garanti;
- **Doubler** l'exemption de gains associée au Supplément de revenu garanti;
- **Rétablir** le Supplément de revenu garanti (SRF) chez les aînés.es qui ont subi les impacts dû à la Prestation canadienne d'urgence (PCU).

3. POUR UNE SOLIDARITÉ AVEC LES FEMMES AUTOCHTONES

- **Agir** rapidement pour que cesse la stérilisation forcée des femmes autochtones et pour la mise en place de mesures de réparation pour celles ayant subi cette violence obstétricale;
- **Garantir** la justice pour que les femmes et les jeunes filles autochtones obtiennent réparation et le respect de leurs droits ;
- **Élaborer** des mesures concrètes pour sécuriser la vie et le quotidien des femmes autochtones.
- **Cesser** la pratique du profilage racial par les forces policières lors d'interpellation.

4. POUR LE RESPECT DES DROITS DES FEMMES IMMIGRANTES ET DES TRAVAILLEUSES DOMESTIQUES

- **Assurer** l'accès aux services sociaux et de la santé pour les femmes immigrantes sans statut;
- **Ratifier** la Convention n° 189 de l'Organisation internationale du Travail (OIT) sur le travail décent des personnes travailleuses domestiques ;
- **Inviter** les gouvernements des provinces et des territoires à harmoniser leurs législations à la Recommandation n° 201 de l'Organisation internationale du Travail (OIT) qui accompagne cette dernière convention (*Annexe*);
- **Garantir** le respect des droits humains fondamentaux (dignité, sécurité, accès à la justice, etc.) de toutes les travailleuses domestiques et aides familiales.
- **Enrayer** les discriminations systémiques par la mise en place de mesures inclusives qui tiennent compte de la complexité du parcours d'intégration des femmes migrantes.

NOS REVENDICATIONS EN BREF (suite)

5. POUR LE DROIT INALIÉNABLE DES FEMMES À L'AUTONOMIE DE LEURS CORPS

- **Défendre** et **promouvoir** l'accès universel aux services d'avortement;
- **Maintenir** les services d'avortement par médicament ou par intervention, peu importe les oppositions;
- **Protéger** contre toute attaque et intimidation les cliniques d'avortement et de planning et le personnel ainsi que les femmes et autres personnes ayant recours aux services.

6. POUR UNE REPRÉSENTATION PARITAIRE DES FEMMES EN POLITIQUE

- **Atteindre** la parité dans la composition du Conseil des ministres (50/50).

7. POUR UN ENCADREMENT PLUS STRICT DES COMPAGNIES MINIÈRES CANADIENNES

- **Se doter** d'une réglementation plus stricte et coercitive dans la *Loi sur les compagnies minières* afin de s'assurer du respect des droits humains et de l'environnement.
- **Veiller** à ce que *l'ombudsman canadien de la responsabilité des entreprises* dispose de tous les moyens, les ressources et les pouvoirs nécessaires afin qu'elle puisse accomplir son mandat, tel que déjà annoncé par le gouvernement.
- **Assurer** un réel accès à cette instance pour les communautés;
- **Faire** la promotion de l'ombudsman dans les communautés visées afin qu'elles connaissent les recours possibles.

1. POUR DES LOGEMENTS SÉCURITAIRES, ACCESSIBLES ET ABORDABLES POUR LES FEMMES DE TOUTES LES RÉGIONS



Le logement est une des principales priorités régionales de ConcertAction Femmes Estrie, tout comme la sécurité et le transport. En effet, la crise du logement actuelle a non seulement accentué les inégalités entre les classes sociales ainsi qu'entre les genres, mais a surtout démontré notre incapacité collective à répondre à un besoin de base de nos communautés : se loger.

À Sherbrooke seulement, une soixantaine de ménages étaient sans logement au 1^{er} juillet et une quarantaine d'entre eux sont encore dans la même situation deux mois plus tard au moment d'écrire ces lignes.

Depuis 40 ans, la crise du logement s'aggrave d'années en années et les programmes fédéraux ne répondent plus aux besoins des locataires à risque ou en situation d'itinérance. En raison des violences économiques qui discriminent systématiquement les femmes, en plus du racisme systémique, la crise du logement précarise davantage les femmes, notamment celles vivant à la croisée des oppressions¹, puisque celles-ci représentent la majorité des locataires à risque ou en situation d'itinérance. De plus, les personnes qui ont le plus de difficultés à se loger en Estrie sont les femmes monoparentales et les femmes seules. Les femmes sont également plus nombreuses à être locataires plutôt que propriétaires.

« Nous joignons notre voix aux groupes de défense du droit au logement et nous estimons qu'il est temps de donner la parole directement aux locataires. »

Nous demandons donc la mise sur pied d'une Commission d'enquête pancanadienne, publique, indépendante et itinérante sur la crise du logement, afin d'envisager des mesures qui répondront adéquatement aux besoins de la population à risque ou en situation d'itinérance au Canada, qui représente pas moins de 40% des Canadien.nes, selon les dernières données de Statistiques Canada.

Le mandat de la Commission serait de produire, en intégrant une analyse différenciée et intersectionnelle selon les genres (ADG+), un rapport à propos de :

- L'augmentation du nombre de ménage locataires à risque d'itinérance ;
- L'augmentation substantielle des coûts des logements ;
- Les pratiques frauduleuses du marché locatif privé ;
- Les effets de la marchandisation du logement locatif sur l'accessibilité aux logements décents, à des coûts accessibles.

¹ Dont les aînées, les femmes racisées, migrantes ou immigrantes, les femmes en situation de handicap, les femmes autochtones, les femmes en situation de pauvreté et les femmes trans.

Le logement est un élément phare pour se sortir d'une situation de violence, de pauvreté ou d'itinérance. Par exemple, une femme victime de violence conjugale pourra se réfugier un certain temps dans une maison d'hébergement. Or, s'il n'existe pas de logements accessibles, abordables, sécuritaires et salubres pour elle, ses choix de vie seront restreints. Elle sera à risque de vivre une situation d'itinérance, d'exploitation sexuelle ou elle retournera dans le milieu où il y avait de la violence.

Le logement est également essentiel pour les femmes en situation de handicap ou en perte d'autonomie. Dans une récente recherche exploratoire¹, des femmes estriennes en situation de handicap ont témoigné de leurs conditions de logement. Seulement 1% du parc de logements locatifs est réservé pour les logements adaptés! De plus, les propriétaires privés n'ont aucune obligation ni restriction en lien avec cet enjeu.

« Advenant que le domicile devienne un lieu d'abus et d'agression, les femmes ayant un handicap font face à des obstacles additionnels pour assurer leur intégrité physique : peu de ressources d'aide et d'hébergement adaptées, peu de logements accessibles et adaptés, les coûts additionnels d'un déménagement et le poids des mesures administratives à des fins domiciliaires. » - Extrait de la recherche-collaborative de ConcertAction Femmes Estrie sur les conditions de logement des femmes en situation de handicap en Estrie

Dans le Haut-Saint-François, où la crise du logement frappe de plein fouet sa population, le Centre des femmes du HSF La Passerelle a mené un court sondage à propos de la recherche de logement, auquel ont répondu des familles biparentales (49%) et monoparentales (51%). Les réponses démontrent clairement l'urgence de la situation et nous sommes convaincues que les résultats seraient similaires ou pires si ce type de sondage s'effectuait sur l'ensemble du territoire estrien :

- **Près de 40%** des répondantes ont dû changer de municipalités, car elles ne trouvaient pas de logement;
- **54%** des répondantes passent plus de 30h à la recherche d'un logement;
- **43%** cherche des 5½, **32%** des 4½. **10** familles cherchent des 6½ ou plus.
- Le plus difficile pour les répondantes est le coût du logement (**80%**), la ville souhaitée (**53%**), le droit aux animaux (**52%**) et la propreté du logement (**45%**);
- En moyenne, le niveau de stress causé par la recherche de logement était de **4,30/5**. Un peu plus de la moitié des répondantes ont indiqué **5/5** (niveau de stress très élevé);
- **34%** des gens ont attendu avant de quitter leur partenaire parce qu'elles ne trouvaient pas de logement ou avaient peur de ne pas en trouver;
- **75%** des personnes auraient aimé avoir accès à un logement du type HLM ou à une coopérative d'habitation

Finalement, **nous exigeons des mesures pour garantir des logements sécuritaires pour les femmes de toutes les régions.** Depuis 2014, le Centre d'éducation et d'action des femmes de Montréal (CÉAF) a recueilli une centaine de témoignages de femmes dénonçant des violences commises par leur propriétaire, gestionnaire de logement, concierge, co-chambreur ou voisin. Ces mêmes constats ont été répertoriés à Sherbrooke. Nous pouvons aisément supposer que ces violences envers les femmes et les personnes marginalisées se déroulent à la grandeur du territoire.

« Entrées par effraction, tentatives d'extorsion ou chantage, harcèlement, menaces, agressions sexuelles : les femmes se retrouvent trop souvent prisonnières de l'endroit qui devrait être, au contraire, leur havre de paix.

Des rapports de pouvoir inégaux qui s'établissent entre les propriétaires, gestionnaires

ou concierges et les locataires ou chambreuses – auxquels s'ajoutent les inégalités entre les sexes – enchaînent, emprisonnent et emmurent les femmes dans un cercle de violence dévastateur, duquel il est difficile de se sortir. Tant la loi du silence que la pauvreté contraignent les victimes à se taire, par peur de perdre leur logement. » - [FRAPRU](#)

2. POUR UNE RETRAITE JUSTE ET ÉGALITAIRE DE TOUTES LES FEMMES

Les femmes vivent encore de grandes disparités sur le marché du travail. Elles sont deux fois plus nombreuses à occuper des emplois à temps partiel aux horaires atypiques, pour lesquels la rémunération frôle souvent le salaire minimum.

Elles sont plus nombreuses à consacrer des heures de travail non rémunérées dans la sphère domestique et à titre de proche aidante. Elles occupent aussi plus d'emplois dans des métiers traditionnellement féminins, par exemple dans les secteurs publics. Comme l'écart salarial entre les femmes et les hommes atteint un montant variant de 3\$ à 7\$/h en faveur des hommes (selon le domaine)ⁱⁱ, la perspective de la retraite ne s'avère guère de meilleur augure. N'oublions pas que le salaire des personnes immigrantes est encore plus bas : pour chaque dollar gagné par une femme non immigrante, une femme immigrante racisée gagnera 0,79\$ⁱⁱⁱ.

2.1 Éliminer les écarts de revenu de retraite entre les femmes et les hommes et assurer un revenu de retraite décent à toutes les femmes

UNE INJUSTICE FISCALE

Puisque la participation au marché du travail influence nettement les revenus obtenus à la retraite, les femmes reçoivent un montant moins élevé que leurs homologues masculins en raison du type d'emploi qu'elles occupent, de leur situation

matrimoniale, des congés de maternité, etc. Elles disposaient de revenus inférieurs de plus de 40 % à ceux des hommes en 2015. Il semble aussi que l'écart entre les revenus des femmes et des hommes dans les sociétés occidentales est deux fois plus important à la retraite (de 30 % à 40 %) que pendant la vie active (de 10 % à 20 %). De plus, un écart de près de 10 000\$ est observé entre les revenus des personnes avec et sans incapacités physiques, peu importe leur genre.

L'espérance de vie des femmes au Canada est en hausse. Elles doivent donc financer une retraite plus longue, alors que les coûts de la vie (dont les loyers) ne cessent d'augmenter et que les revenus stagnent ou diminuent. En effet, ce sont les mères monoparentales et les femmes seules qui ont le plus de difficulté à se loger convenablement et à payer le loyer chaque mois, particulièrement lorsqu'elles sont âgées.

Les femmes vivant à la croisée des oppressions sont particulièrement susceptibles de vivre des situations de pauvreté ou de discriminations durant leur vie. Malheureusement, il en va de même à la retraite.

VERS UNE SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE GLOBALE

Le bien-être des personnes âgées et l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes, de même qu'entre les femmes elles-mêmes, est un élément primordial à considérer dans la redistribution de la richesse au Canada. Il nous semble possible d'assurer une sécurité économique à l'ensemble de la population. Nous joignons nos voix aux propositions suivantes pour éliminer les écarts de revenu de retraite entre les femmes et les hommes et assurer un revenu de retraite décent à toutes les femmes :

- ➔ **Améliorer les régimes publics de retraite**, car les mesures privées sont inadéquates et moins accessibles pour les femmes;

- ➔ **Reconnaître la valeur du travail effectué par les femmes auprès d'enfants ou d'adultes en perte d'autonomie** dans les régimes publics de retraite;
- ➔ **Réduire les écarts de revenu** entre les femmes et les hommes ainsi qu'entre les femmes elles-mêmes pendant la vie active;
- ➔ **Bonifier le montant** octroyé par le biais du Supplément de revenu garanti;
- ➔ **Doubler l'exemption** de gains associée au Supplément de revenu garanti.

De plus, nous appuyons fermement les revendications portées par l'ACEF de l'Estrie et par l'AQDR de Sherbrooke quant au fait de rétablir le Supplément de revenu garanti (SRF) chez les aîné.es qui ont subi les impacts dû à la Prestation canadienne d'urgence (PCU)^{iv}.

GROUPES EN ACTION :

L'autonomie économique des femmes est un enjeu important pour les groupes de femmes. En région, on peut penser aux Centres de femmes qui offrent différents ateliers d'éducation populaire, aux groupes mixtes comme le **Centre d'intégration au marché de l'emploi (CIME)** qui travaillent à l'insertion et au maintien de femmes en emploi.

D'autres groupes comme l'**Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFÉAS)**, l'**Association québécoise de défense de droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR)** et le **Réseau FADOQ** travaillent spécifiquement à la défense de droits et à l'accompagnement des personnes aînées au Québec.

Qu'est-ce que l'ADG+?

L'analyse différenciée selon les genres dans une perspective intersectionnelle (ADG+) est un outil avec lequel cheminer à toutes les étapes d'élaboration d'un projet pour :

- ✓ **Prévenir** la reproduction ou la création d'inégalités;
- ✓ **Contrer** les discriminations systémiques, principalement celles basées sur le genre;
- ✓ **Assurer** la mise en application des principes de l'accessibilité universelle.

D'autres appellations :

- ✓ *Analyse différenciée selon les sexes (ADS+)* au provincial;
- ✓ *Analyse comparative selon les sexes (ACS+)* au fédéral;
- ✓ *Analyse différenciée selon la diversité (ADSD)*;
- ✓ *Analyse différenciée anti-oppressive (ADAP)*.

En savoir plus :

- ➔ [Formation "Une pour toutes et toutes pour ELLES!" du RQ-CALACS](#)
- ➔ [Plateforme web à propos de l'ADS+, par Récif 02, la Table de concertation des groupes de femmes du Saguenay-Lac-Saint-Jean](#)
- ➔ [Définition et formation en ligne du gouvernement canadien](#)
- ➔ [Cadre des résultats relatifs au genre du gouvernement du Canada](#)

3. POUR UNE SOLIDARITÉ AVEC LES FEMMES AUTOCHTONES

C'est avec détermination, courage et amour que les communautés autochtones dénoncent les situations de violence vécues par les femmes autochtones depuis trop longtemps. Racisme, climat d'impunité, manque de ressources adaptées et d'accès à la justice... Des centaines de témoignages sont consignés dans des rapports de commissions d'enquête fédérales, provinciales et d'organismes non gouvernementaux.

DES CENTAINES DE RECOMMANDATIONS !

Le gouvernement du Canada a entre ses mains de précieux outils pour l'accompagner dans la mise en œuvre de politiques concrètes pour améliorer les conditions de vie des femmes, des filles autochtones et de leurs communautés. Une liste des recommandations issues de 98 rapports de commissions d'enquête au Canada depuis 1991 est disponible dans le rapport préliminaire (2017) de *l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées*.

3.1 Agir rapidement pour faire cesser la stérilisation des femmes autochtones sans leur consentement

« Il est pourtant clairement prouvé que des centaines, voire des milliers, de femmes autochtones au Canada ont fait l'objet de stérilisations forcées et que ces pratiques mises en place dans certaines provinces et territoires canadiens (Colombie-Britannique, Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Ontario, Nunavut, Territoire du Nord-Ouest et Yukon) avaient pour but précis de contrôler le corps, la santé reproductive et le nombre d'Autochtones pour des raisons idéologiques (la pauvreté est nuisible) et économiques (les Premières Nations, les Métis et les Inuit coûtent cher). Les travaux de la professeure universitaire Karen Stote (2015) démontrent bien ces corrélations. » (Radio-Canada, février 2019)

En plus des femmes autochtones, ce phénomène de violence obstétricale touche aussi particulièrement les femmes travailleuses du sexe, en situation de handicap et vivant dans des situations de pauvreté.

3.2 Garantir la justice pour que les femmes et les jeunes filles autochtones obtiennent réparation et le respect de leurs droits ; Élaborer des mesures concrètes pour sécuriser la vie et le quotidien des femmes autochtones.



Saviez-vous que 16 % des homicides de femmes entre 1980 et 2012 visaient des Autochtones? Elles ne représentent pourtant que 4 % de la population de femmes au Canada. Le phénomène s'accroît de façon alarmante. On estimait, en 2019, qu'elles représentaient près de 25 % des victimes d'homicides.⁹

ConcertAction Femmes Estrie supporte les recommandations suivantes, rédigées par Femmes Autochtones du Québec (FAQ) et portées par l'ensemble des groupes membres de la Coordination du Québec de la Marche mondiale des femmes (CQMMF) :

- ➔ **Attribuer** les ressources humaines et financières aux organismes et communautés qui luttent pour sécuriser les milieux de vie ;
- ➔ **Mettre en place** des mécanismes de réparation en collaboration avec les associations et groupes représentant les femmes et communautés autochtones.

3.3 Cesser la pratique du profilage racial par les forces policières lors d'interpellation

Les femmes autochtones ont 11 fois plus de risque de se faire interpellé que les femmes blanches. En novembre 2018, Femmes autochtones du Québec (FAQ) déposait un mémoire sur le thème de la sécurité des femmes pour la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics (CERP). L'extrait suivant est tiré de ce mémoire et brosse un portrait préoccupant :

« L'État doit veiller à la sécurité des femmes autochtones, mais qu'en est-il lorsque ce sont des agents de l'État qui sont la source de cette insécurité? Est-ce que les systèmes de surveillance mis en place pour protéger le public contre les forces étatiques sont efficaces pour adresser les situations d'abus lorsqu'il s'agit d'une femme autochtone? Nous croyons que la « Crise de Val-d'Or » a permis de tester les systèmes de protection du public contre les abus des policiers, et le constat que nous en faisons est le suivant : le système laisse tomber les femmes autochtones, qui sont doublement discriminées. »^{vi}

ConcertAction Femmes Estrie supporte les recommandations suivantes, rédigées par Femmes Autochtones du Québec (FAQ) et portées par l'ensemble des groupes membres de la Coordination du Québec de la Marche mondiale des femmes (CQMMF) :

- ➔ **Encadrer et former** les corps policiers canadiens et québécois sur le respect des droits des femmes autochtones;
- ➔ **Concevoir** une campagne de sensibilisation auprès de la population pour déconstruire les préjugés et lutter contre le racisme envers la population autochtone.

AGIR MAINTENANT!

Pour agir en solidarité avec les communautés, il est d'abord important de reconnaître la validité de leur parole, de leurs besoins et des solutions exprimées.

Le gouvernement du Canada saura-t-il agir concrètement pour la justice, la dignité et l'égalité des femmes autochtones et de leurs communautés? Saura-t-il écouter les besoins exprimés et déployer des ressources adaptées dans le respect du processus de guérison propre à la culture de chaque communauté?



Depuis plus de 500 ans, contre vents et marées, les membres des communautés autochtones résistent à l'assimilation coloniale. Si leurs voix et revendications parviennent jusqu'à nos oreilles aujourd'hui, c'est grâce à la force et au courage des hommes et des femmes qui ont su s'organiser pour le bien-être de l'ensemble des membres de leurs communautés.

Il existe plusieurs formes d'organisations qui peuvent représenter les communautés. Certaines sont dites « institutionnelles », telles que **l'Association des Femmes autochtones du Canada (AFAC)** et **Femmes autochtones du Québec (FAQ)**. D'autres formes d'organisation sont dites « traditionnelles » et propres à la culture de chaque communauté.

En Estrie, **l'Alliance culturelle autochtone de l'Université Bishop's** est un groupe d'étudiantes et d'étudiants autochtones impliqué.e.s qui a entre autres organisé une vigile dans le cadre de la Journée de commémoration pour les femmes autochtones disparues et assassinées du 4 octobre 2018. Ils et elles sont également actives lors du "Orange shirt day" le 30 septembre, une Journée de commémoration pour les victimes des pensionnats.

4. POUR LE RESPECT DES DROITS DES FEMMES MIGRANTES ET DES TRAVAILLEUSES DOMESTIQUES

« Une femme migrante à statut précaire est une personne née dans un autre pays qui possède soit un statut migratoire ni permanent, ni garanti, ou bien aucun statut. »^{vii} Parmi elles, on retrouve des femmes en attente d'une décision pour un statut de réfugiée, des travailleuses agricoles, des travailleuses domestiques et des étudiantes.



FEMMES MIGRANTES À STATUT PRÉCAIRE

La grande majorité des femmes migrantes à statut précaire sont entrées au Canada de façon légale, mais la durée de leur statut a depuis expiré. Pour diverses raisons, elles continuent à vivre au Canada. Certaines d'entre elles demeurent au Canada, car elles craignent d'être confrontées à des situations de violence et de persécution en retournant dans leur pays d'origine. D'autres sont temporairement sans papier à cause de la longueur des délais administratifs quant à la délivrance de leurs documents. Les délais de réponse de la part de Citoyenneté et Immigration Canada peuvent prendre plusieurs années!

4.1 Assurer l'accès aux services sociaux et de la santé pour les femmes migrantes sans statut.

Le *Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI)* ne prévoit aucune couverture pour les femmes à statut précaire. Elles doivent donc assumer la totalité des frais médicaux et hospitaliers.

Conséquences : Certaines évitent les consultations médicales au détriment de leur santé et d'autres peuvent se retrouver dans des situations de dépendance ou d'abus face à une personne qui leur aurait prêté l'argent.

Exemples de frais liés à une grossesse :

- Consultation de suivi : 100\$/mois
- Frais médicaux pour accouchement : 3000\$ à 10 000\$
- Frais hospitaliers de 2500\$ à 3500\$ par jour pour la mère et 1000 \$ à 1500\$ par jour pour le bébé nouveau-né.

En réponse à une plainte déposée par Neil Toussaint, une femme migrante sans statut qui réside au Canada depuis 1999, le *Comité des droits de l'homme (sic)* de l'*Organisation des Nations unies* a conclu que le gouvernement canadien avait violé le *Pacte international relatif aux droits civils et politiques* dont il est signataire. En 2018, le *Comité des droits de l'homme (sic)* a exigé du Canada qu'il révisé sa législation nationale afin d'assurer que les personnes migrantes en situation irrégulière aient accès aux soins de santé essentiels afin de prévenir un risque raisonnablement prévisible pouvant entraîner des pertes de vie.

« ACCESSIBILITÉ » NE VEUT PAS DIRE LA MÊME CHOSE POUR TOUT LE MONDE!

Pour que la santé soit **accessible**, il faut éliminer les obstacles liés aux frais, à la complexité des

formulaire, à la distance géographique, aux stéréotypes et préjugés. Pour que les services soient **adaptés**, il faut favoriser l'inclusion à travers des interventions et une médiation interculturelle qui prend en compte l'histoire et les parcours des personnes.

4.2 Ratifier la Convention C-189 de l'Organisation internationale du travail sur les travailleuses domestiques

L'*Organisation internationale du travail* est une agence spécialisée de l'Organisation des Nations Unies (ONU) qui a pour mandat d'établir des normes internationales, élaborer des politiques et concevoir des programmes visant à promouvoir le travail décent pour toutes les femmes et tous les hommes dans le monde.

Adoptée en 2011, la *Convention C-189* sur les travailleuses et les travailleurs domestiques définit ce qu'est le travail domestique et identifie les mesures que doivent prendre les États pour protéger les droits de ces travailleurs et travailleuses. L'*Internationale du travail* estime qu'il y a entre 67 et 100 millions de travailleuses domestiques dans le monde. Il y a environ 150 000 travailleuses domestiques au Canada et 80 % d'entre elles sont des femmes migrantes.

Le Canada a le devoir de garantir des normes minimales en matière de conditions de travail (horaire, congé, salaire, etc.), d'accès à la justice et aux ressources nécessaires en cas d'abus et d'exploitation. Il importe de poursuivre l'amélioration des conditions de travail de ces travailleuses tout en visant pour celles-ci la possibilité de faire des choix professionnels diversifiés et correspondant à leurs propres aspirations.



« On estime qu'il y a environ 250 000 femmes migrantes à statut précaire au Canada, dont 40 000 se trouveraient à Montréal. »^{viii}

LE DROIT DE CHANGER D'EMPLOYEUR

Le statut migratoire temporaire des travailleuses domestiques dépend du contrat intervenu avec un unique employeur. Dans des cas d'exploitation et d'abus, les travailleuses n'ont aucun recours. Si elles quittent leur employeur, qui parfois détient même leur paye et leur passeport, elles seront considérées sans statut.

Bien qu'il existe actuellement différents projets pilotes qui laissent entrevoir la possibilité d'obtenir un permis de travail ouvert pour changer d'employeur, de nombreux obstacles sont encore bien présents. Il est difficile de défendre ses droits lorsqu'on ne comprend pas bien la langue, les labyrinthes administratifs et lorsque l'on ne connaît même pas la possibilité de défendre ses droits. De nombreuses femmes craignent également les représailles de leurs employeurs s'ils savent qu'elles entreprennent de telles démarches.

4.3 Garantir le respect des droits humains fondamentaux de toutes les travailleuses domestiques et aides familiales.

Jusqu'en juillet 2019, le *Programme des aides familiales résidentes* était la voie administrative à emprunter pour venir travailler au Canada comme travailleuse domestique. Le programme a depuis été fermé. Les nouvelles demandes doivent suivre les étapes du *Programme des travailleurs étrangers temporaires (sic)*. Relativement à ces deux programmes, il existe actuellement deux projets pilotes distincts. Ceux-ci permettent entre autres aux travailleurs et

DES CONDITIONS DE TRAVAIL DÉCENTES

Il n'existe pas de réglementation et très peu de surveillance sur les conditions de travail des travailleuses domestiques. Elles sont liées à un contrat qu'elles signent avec un employeur ou une agence de placement avant leur arrivée au pays.

Elles sont des migrantes à statut précaire qui doivent payer pour les services de la santé. Elles ne sont pas assurées en cas d'accident de travail. Le temps de travail, les pauses, les congés, les honoraires vont selon la bonne volonté de l'employeur. Les frais d'hébergement et les repas sont également fixés par l'employeur. Souvent, les travailleuses vivent sous le même toit que leur employeur. Lorsqu'elles sont la cible d'abus et d'exploitation, elles se retrouvent isolées.

travailleuses de demander un permis ouvert afin d'obtenir le droit de changer d'employeur. Ces projets pilotes ont été créés pour donner des recours aux travailleuses et travailleurs qui doivent mettre fin à des situations abusives.

Afin que le programme puisse répondre aux besoins des travailleuses, il est important de poser la question de l'accessibilité :

Comment s'assurer que celles concernées soient au courant que de telles démarches existent? Est-ce que l'information est communiquée dans une langue qu'elles comprennent? Est-ce qu'elles sont à l'abri de représailles et d'intimidations de la part de leur employeur?

4.4 Enrayer les discriminations systémiques par la mise en place de mesures inclusives qui tiennent compte de la complexité du parcours d'intégration des femmes migrantes.

Puisque les femmes migrantes, immigrantes et racisées sont victimes de discrimination systémique, il est nécessaire de mettre en place des mesures adaptées pour lutter contre les discriminations sexistes et racistes. Ces mesures doivent tenir compte de la complexité des parcours d'intégration de ces femmes et leur garantir un accès aux services et aux droits, indépendamment de leur statut migratoire, et ce, avec une approche écosystémique. Pour ce faire, nous demandons au gouvernement de reconnaître et de valoriser les expertises des groupes représentant les intérêts de ces dernières.

La Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI) précise que plusieurs facteurs importants renforcent la vulnérabilité des femmes arrivées au Québec et au Canada sous certains statuts d'immigration précaires. La précarité de ces statuts contribue à la violence subie par ces femmes dont plusieurs n'ont pas accès à l'ensemble des services en matière d'immigration, d'intégration, de francisation, de soins de santé et de services sociaux, de défense de droits, de services de garde et d'éducation pour leurs enfants. Parmi ces femmes, on retrouve les immigrantes parrainées, les travailleuses migrantes, les demandeuses d'asile, les réfugiées et les femmes sans statut.^{ix}



On constate une augmentation constante du nombre de femmes migrantes et immigrantes qui fréquentent les centres de femmes et les maisons d'hébergement. Au quotidien, les intervenantes accompagnent les femmes à travers les labyrinthes administratifs du système de la santé et des services sociaux.

Il existe aussi des groupes, comme la **Fédération des communautés culturelles de l'Estrie (FCCE)**, qui œuvrent pour l'amélioration des conditions de vie des personnes migrantes et immigrantes.

Du côté des travailleuses domestiques, il existe différents groupes de défense de droits, dont **PINAY**, une organisation fondée par et pour des femmes philippines. **L'Association de défense des droits du personnel domestique (ADDPD)**, quant à elle, fait de l'accompagnement juridique avec des travailleuses et travailleurs étrangers temporaires.

Il existe aussi des groupes de défense de droits pour les personnes non syndiquées, comme **Illusion-Emploi en Estrie**, qui accompagnent les travailleuses et travailleurs les plus précaires, et suivent l'évolution des lois et des règlements.

5. POUR LE DROIT INALIÉNABLE DES FEMMES À L'AUTONOMIE DE LEURS CORPS

Avec l'arrêt Morgentaler en 1988 – un jugement historique – l'avortement est complètement décriminalisé par la Cour suprême du Canada. Cette dernière statuera le 8 août 1989 qu'il n'y a que la femme qui peut décider de mener ou non sa grossesse à terme.

C'est l'affaire Tremblay c. Daigle qui est à l'origine de cette décision, elle aussi historique (voir la documentation en complément). Elle vient solidifier le droit inaliénable des femmes à l'autonomie de leurs corps, d'avoir ou non des enfants, d'en déterminer le nombre et le moment, et d'avoir à leur disposition les moyens efficaces, sécuritaires et adéquats pour y parvenir.

*« Au niveau fédéral, plus de 40 motions visant à attaquer ou limiter le droit à l'avortement ont été déposées depuis 1988. »**

Pourtant, le droit à l'avortement demeure soumis à la possibilité d'utilisation de la disposition de dérogation, alors que d'autres droits ne le sont pas. Concrètement, cela veut dire qu'un gouvernement pourrait utiliser la clause dérogatoire pour suspendre l'application de la Charte des droits et libertés et adopter une loi criminalisant à nouveau l'avortement. Mais au-delà de ces dispositions législatives, la notion du choix est surtout une question de justice sociale : pour faire un choix, il faut d'abord avoir les moyens de le faire.

5.1 Défendre et promouvoir l'accès universel aux services d'avortement

L'accès à des services d'avortement reste difficile dans certaines régions, notamment hors des centres urbains. Voici quelques exemples. Seulement trois cliniques pratiquent des avortements en Alberta. Au Nouveau-Brunswick, jusqu'en 2014, les femmes devaient obtenir l'avis de deux médecins pour obtenir un avortement. Pire : jusqu'en 2016, il n'y avait aucune clinique sur l'Île-du-Prince-Édouard. Il a fallu utiliser les tribunaux pour forcer la main du gouvernement à son ouverture. Comme les avortements y sont permis seulement aux neuf premières semaines de grossesse et que les personnes doivent attendre de cinq à six semaines pour avoir un rendez-vous, plusieurs d'entre elles font face au défi de trouver un moyen de se déplacer dans une autre province pour obtenir la procédure.

Ainsi, l'accès universel aux services d'avortement est loin d'être une garantie. Cette situation est particulièrement vraie pour les femmes des Premières Nations, Inuit et Métisses, les femmes en situation de handicap et les femmes de la diversité sexuelle et de genre. Même si environ 50 % des cliniques d'avortement sont situées au Québec, elles ne sont pas réparties équitablement sur le territoire. Cette situation engendre des coûts supplémentaires d'accès à une intervention, des coûts de déplacements, parfois d'hébergement, des congés d'un travail rémunéré, etc. C'est un fardeau financier parfois difficile à assumer.

5.2 Maintenir les services d'avortement par médicament ou par intervention, peu importe les oppositions.

Les femmes et les personnes de la pluralité des genres ont le droit fondamental d'avoir accès à des services complets, de qualité et gratuits en contraception, avortement, planning et sexualité, et ce, sans compromettre leur sécurité et leur dignité. En ce sens, nous revendiquons la pérennité des services d'avortement par médicament ou par intervention, peu importe les oppositions.

Nous nous devons de rester à l'affût des motions qui sont déposées à la Chambre des communes et aux agendas de certains partis politiques. À preuve, le 30 mai 2019, les député.es de la Chambre des communes – sauf ceux et celles du Parti conservateur – ont applaudi une motion réaffirmant leur soutien au droit de la femme de choisir.

5.3 Protéger contre toute attaque et intimidation les cliniques d'avortement et de planning et le personnel ainsi que les femmes et autres personnes ayant recours aux services.

Saviez-vous qu'il y a eu tellement de plaintes pour harcèlement de la part de patientes et du personnel des cliniques d'avortement que le ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec a soumis à l'Assemblée nationale en 2016 une loi restreignant les manifestations à un minimum de 50 mètres de distance de toute clinique d'avortement (Loi 92)? La protection contre toute attaque et intimidation des cliniques d'avortement et de planning, du personnel ainsi que des femmes et autres personnes ayant recours aux services offerts est un élément non négligeable pour garantir leur droit au libre choix en matière d'avortement.

Restons solidaires les unes des autres : nos corps, nos choix!



C'est grâce aux mobilisations, actions et solidarités féministes que l'avortement est un droit au Canada. Les femmes et les personnes de la pluralité des genres peuvent toujours compter sur les groupes de femmes et les associations de défense de droits pour être soutenu.es, compris.es et accompagné.es dans leurs démarches, et ce, sans jugement, à travers le Canada.

En Estrie, le **Collectif pour le libre choix** et **S.O.S. Grossesse Estrie** font un travail nécessaire d'accompagnement des femmes et des autres personnes qui se questionnent sur la poursuite ou non de leur grossesse et la défense de leurs droits.

Ailleurs au Québec, la **Fédération du Québec pour le planning des naissances (FQPN)** est l'organisme tout désigné pour approfondir ses connaissances sur l'enjeu du libre choix en matière de justice reproductive et de santé sexuelle.

6. POUR UNE REPRÉSENTATION PARITAIRE DES FEMMES EN POLITIQUE

L'objectif de la parité entre les femmes et les hommes est de lutter contre les inégalités systémiques creusées par des années de gouvernance patriarcale. Elle peut notamment être inscrite dans un programme politique, dans

une politique publique, dans une loi, etc. Elle s'applique autant en politique que dans des entreprises, des organismes communautaires, des services publics, au niveau des salaires, des emplois, des études, etc.

Malheureusement, l'Histoire a démontré qu'il ne suffit pas d'avoir « de bonnes intentions » pour atteindre la parité. Différents moyens encourageants ou contraignants peuvent alors être appliqués. Par exemple, les partis politiques qui atteignent l'objectif d'au moins 40 % de candidatures féminines pourraient recevoir une bonification de leur financement. Un autre exemple : une amende est envoyée aux partis si l'objectif de parité n'est pas atteint.

Pourquoi 40 %? Parce que ce qui est appelé la « zone paritaire » se situe entre 40 % et 60 %, et non pas nécessairement 50/50. On observe cependant que l'objectif est souvent plutôt 40 % que 60 %... Le jour du dernier scrutin fédéral (2019), seulement 98 des 338 sièges (29 %) à la Chambre des communes ont été remportés par des femmes.



Les femmes transforment les structures partout où elles passent. Elles se démarquent par leurs actions, leur créativité et leur résilience, que ce soit pour accéder à des postes dans des lieux décisionnels, pour concilier leur vie familiale, professionnelle, scolaire et personnelle ou tout simplement pour trouver des stratégies de survie.

AU-DELÀ DE LA PARITÉ : L'ÉGALITÉ

Il est clair que les femmes influencent nettement les sujets soumis à débat. Elles sont à l'origine de grands changements sociaux : équité salariale, congé de maternité, fin de la subordination des épouses, droit de vote des femmes, réseau des CPE, décriminalisation de l'avortement, reconnaissance légale des femmes comme des personnes, et bien plus!

À l'Assemblée nationale, elles ont nettement influencé la décision de mettre fin aux sessions de travail de nuit ou encore de modifier le calendrier parlementaire afin que les parents puissent être avec leurs enfants lors de congés scolaires.

6.1 Atteindre la parité dans la composition du Conseil des ministres (50/50).



Conscientes de l'enjeu, nous revendiquons une parité dans la composition du prochain Conseil des ministres (50/50). Il est difficile de réaliser un conseil paritaire s'il y a peu de femmes élues. Il faut donc recruter plus de candidates; l'équation est assez simple. Elles doivent cependant représenter des circonscriptions où elles ont une chance de l'emporter. Au-delà de la parité de façade, il importe également que les femmes soient

nommées à des postes clés, où elles ont un réel pouvoir d'influence et de décisions.

Le Forum économique mondial énonçait récemment qu'avec les changements actuels, il faudrait 108 ans pour combler totalement les inégalités entre les genres dans les domaines de la politique, du travail, de la santé et de l'éducation, et 202 ans pour atteindre la parité professionnelle. De quoi nous encourager à réfléchir sérieusement à la question.

Le constat, c'est que malgré toutes les années où on pense avoir fait des acquis en matière de parité et d'égalité, il reste de grandes barrières systémiques à la présence des femmes en politique. » - Jacinthe Gagnon, présidente du chapitre Québec de l'organisme À voix égales.

6.2 Mettre en place des mécanismes pérennes pour augmenter la diversité des représentations politiques

Il n'y a pas que les femmes qui sont sous-représentées à la Chambre des communes. C'est aussi vrai pour la représentation d'autres groupes de la population. Par exemple, 3,1 % des députés étaient autochtones, même si les Autochtones représentent plus de 5 % de la population du Canada. De plus, les personnes de la diversité sexuelle et de genre sont historiquement sous-représentées en politique électorale au Canada. Il est également possible de penser à d'autres groupes vivant à la croisée des oppressions, comme les femmes en situation d'handicap ou les femmes migrantes et immigrantes.



Des groupes de femmes et coalitions de groupes alliés travaillent depuis des dizaines d'années à faire adopter une Loi sur la parité. Plus récemment, au Québec, le **Groupe Femmes, politique et démocratie (GFDP)**, appuyé de plusieurs féministes et groupes communautaires, a déposé ses recommandations pour que le changement de mode de scrutin promis par le gouvernement Legault inclut une clause à ce sujet.

En Estrie, l'organisme **P.E.P.I.N.E.S.** a pour mission de promouvoir la participation et l'engagement des femmes au développement socio-économique régional et de mettre en place les moyens pour permettre l'accès des femmes aux sphères de décision. Grâce à son engagement, des politiques d'égalité et des comités mixtes d'égalité sont en train d'être mis sur pied dans les MRC de l'Estrie.

7. POUR UN ENCADREMENT PLUS STRICT DES COMPAGNIES MINIÈRES CANADIENNES



Le Canada compte environ la moitié des sociétés d'exploitation minière et d'exploration cotées en bourse à l'échelle mondiale. Ces sociétés détiennent 80 % des actifs miniers à travers le monde et étaient présentes dans 101 pays en 2017.^{xi} Face aux activités minières, de nombreuses communautés s'organisent pour faire respecter leurs droits sur le territoire qu'elles habitent. Les femmes sont à l'avant-plan de ces luttes. Elles voient et vivent au quotidien les conséquences de l'exploitation minière qui affecte l'environnement et la cohésion communautaire.

DIVISION SEXUELLE DU TRAVAIL

Dans plusieurs communautés, les femmes prennent soin des enfants, des personnes vieillissantes, des malades et elles sont responsables de l'agriculture vivrière. Elles sont les premières à se rendre compte de l'impact des activités minières sur la santé des communautés. La contamination de l'eau, de l'air et de la terre affecte la fertilité des sols et met en danger les sources d'eau potable.

Le métier de mineur, traditionnellement masculin, renforce une division sexuelle du travail où l'homme est le principal pourvoyeur alors que la femme est responsable du travail domestique. Alors, les femmes sont plus susceptibles de vivre de l'isolement et des situations de dépendance.

L'afflux massif de mineurs dans les communautés, la circulation de beaucoup d'argent et la consommation d'alcool créent des fractures sociales importantes dans les communautés. Les cas de violences conjugales et de toutes sortes envers les femmes augmentent de façon alarmante.

7.1 Se doter d'une réglementation plus stricte et coercitive dans la *Loi sur les compagnies minières* afin de s'assurer du respect des droits humains et de l'environnement.

Sur un plan économique, le Canada est une plaque tournante de l'industrie minière dans le monde. Les avantages fiscaux et les contrôles réglementaires minimaux prévus par la *Loi sur les compagnies minières* persuadent de nombreuses compagnies à établir leur siège social au Canada.

À l'heure actuelle, il n'existe dans le droit international aucun outil stipulant que les États sont responsables des actes de leurs ressortissants à l'étranger. Le Canada applique le concept de restriction d'extraterritorialité de son droit, faisant en sorte de ne pas imposer son droit à d'autres États. Le gouvernement se décharge, en quelque sorte, des actions commises par les sociétés, individus et organisations ressortissantes du Canada qui opèrent à l'étranger.^{xii}

L'accès aux instances judiciaires canadiennes en la matière est très complexe. Les juges considèrent généralement que les procès doivent se dérouler dans le pays où ont lieu les activités de la compagnie.

Il existe deux cas d'exception où des communautés ont réussi à accéder à la justice canadienne pour que soient jugés des actes de violations des droits humains commis par des compagnies minières :

1) COMMUNAUTÉ AUTOCHTONE Q'EQCHI' DU GUATEMALA CONTRE *HUDBAY MINERALS*

Accusations : actes d'assassinat, de voies de fait et de viol collectif survenus en 2013.

Dénouement : Première historique! En juillet 2019, la Cour suprême de la Colombie-Britannique condamne *Hudbay Minerals*. Un accord de réparation a été conclu entre la compagnie et les personnes plaignantes.

2) TROIS RÉFUGIÉS ÉRYTHRÉENS CONTRE *NEVSUN RESOURCES*

Accusations : travail forcé

Dénouement : La Cour suprême de l'Ontario a accepté de recevoir la poursuite déposée en 2014 par les trois personnes réfugiées. En février 2020, la Cour suprême du Canada a statué que la cause pouvait être entendue. Puis, une entente hors cours a été conclue entre la compagnie et les réfugiés érythréens. Les termes de l'entente sont confidentiels, mais Amnesty internationale affirme que ce dénouement aura un impact au-delà de cette affaire^{xiii}.

JUSTICE SOCIALE ET CLIMATIQUE!

Du nord au sud, la vie de toutes communautés est étroitement liée au territoire qu'elles habitent et qui les nourrit. La destruction écologique provoquée par l'industrie minière entraîne des conséquences alarmantes sur l'autonomie et la possibilité d'autodétermination des communautés. La contamination de la terre et de l'eau sont des enjeux de justice sociale incontestable.

ConcertAction Femmes Estrie joint sa voix aux groupes membres de la Coordination du Québec de la Marche mondiale des femmes (MMF) pour la revendication suivante :

« Dans la perspective d'une transition écologique porteuse de justice sociale, nous exigeons du gouvernement qu'il **mette en place** des mesures d'accès à l'eau potable ainsi qu'à une alimentation de qualité à un prix accessible en adoptant une agriculture de proximité intégrant des principes de l'agroécologie et d'économie circulaire.»^{xiv}

7.2 Veiller à ce que la personne *Ombudsman canadienne de la responsabilité des entreprises* dispose de tous les moyens, les ressources et les pouvoirs nécessaires afin qu'elle puisse accomplir son mandat, tel que déjà annoncé par le gouvernement.

En janvier 2018, le gouvernement du Canada a annoncé la création du poste *Ombudsman canadien de la responsabilité des entreprises (sic)* et c'est en avril 2019 qu'une personne a été nommée en poste, soit Mme Sheri Meyerhoffer. À l'automne 2019, le bureau n'était toujours pas en fonction.

En juillet 2019, des personnes représentantes de la société civile et de syndicats impliquées dans un organe consultatif du gouvernement sur la conduite responsable des entreprises ont démissionné en bloc. La confiance s'effrite, car le gouvernement tarde à donner des pouvoirs d'enquête et des ressources au bureau de *l'Ombudsman canadien de la responsabilité des entreprises (sic)* afin qu'il puisse opérer de manière indépendante.

POUR L'ACCÈS À LA JUSTICE!

Il est important que le bureau de l'*Ombudsman* soit opérationnel le plus rapidement possible afin de favoriser l'accès à la justice. En ce sens, nous demandons au gouvernement canadien d'assurer un réel accès et d'être proactif pour la promotion de cette instance auprès des communautés possiblement concernées.



Le **comité de la Marche mondiale des femmes – Estrie** est en lien avec le comité de la Marche mondiale des femmes Macronorte du Pérou qui s'organise pour dénoncer des cas de violations des droits humains par la compagnie minière canadienne Candente Copper. Les liens qui se tissent du Nord au Sud sont importants, car l'industrie minière se déploie à une échelle internationale, alors la solidarité se doit d'en faire autant.

La vigilance de nombreux groupes, tels que le **Carrefour de solidarité internationale de Sherbrooke (CSI)**, ont un rôle important à jouer afin que les expériences des communautés du Sud puissent parvenir jusqu'aux instances politiques et judiciaires canadiennes.

DOCUMENTATION COMPLÉMENTAIRE

Droit à des logements sécuritaires, accessibles et adaptés pour les femmes de toutes les régions :

- ➔ [Recherche collaborative « En Estrie, des femmes en situation de handicap physique prennent la parole. Un chez soi accessible, abordable et sécuritaire », 2020](#)
- ➔ [État des lieux régional. « Des enjeux urgents pour les femmes en Estrie », 2018](#)

Retraite juste et égalitaire pour toutes les femmes :

- ➔ [La retraite - Guide d'information pour les femmes à faible revenu, par Relais-Femmes, disponible sur commande ou en version PDF à télécharger](#)
- ➔ [Le casse-tête de la retraite pour les immigrants, Radio-Canada, 21 janvier 2019](#)
- ➔ [La sécurité du revenu des immigrants à la retraite, Observatoire de la retraite, 20 mai 2017](#)
- ➔ [Inégales devant la retraite, Gazette des femmes, juin 2019](#)
- ➔ [Mémoire - Défis des femmes âgées au Canada, par le Réseau FADOQ, février 2019](#)

Sur la charge mentale et le travail invisible des femmes :

- ➔ [« Manifeste de la ménagère et de la travailleuse domestique », vidéo réalisé par le Comité Marche Mondiale des Femmes – Estrie, 2019](#)
- ➔ [La lutte du mouvement féministe pour la reconnaissance du travail des femmes à la maison \[Audio\], Émission «Aujourd'hui l'Histoire», 21 mai 2019](#)
- ➔ [Un outil pour calculer les heures de travail invisible, par l'R des Centres de femmes du Québec](#)

Femmes autochtones disparues et assassinées

- ➔ [«Réclamer notre pouvoir et notre place» : Rapport de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées \(2019\)](#)
- ➔ [«On a volé la vie de nos sœurs» : Rapport de Amnesty International, \(2004\)](#)
- ➔ [« Les voix de nos sœurs par l'esprit : Un rapport aux familles et aux communautés» : Rapport de recherche de l'Association des femmes autochtones du Canada, \(2009\)](#)
- ➔ [Déclaration « Agissons rapidement pour faire cesser la stérilisation des femmes autochtones sans leur consentement »](#)
- ➔ [Mémoire de Femmes autochtones du Québec \(FAQ\) pour la commission d'enquête sur les relations entre les autochtones et certains services publics \(CERP\), 2018](#)

Femmes migrantes et travailleuses domestiques :

- ➔ [«Les travailleuses domestiques ont des droits!» produit par le Centre international de solidarité ouvrière \(CISO\)
Section concernant le travail domestique sur le site de l'Organisation internationale du Travail \(OIT\)](#)
- ➔ [Publications de l'Association pour la défense des droits du personnel domestique \(ADDPD\)](#)
- ➔ [Organisation des femmes philippines du Québec \(PINAY\) : organisme à but non-lucratif ayant pour mission l'autonomisation des femmes philippines, particulièrement les travailleuses domestiques](#)

- ➔ [« Travail domestique et exploitation : le cas des travailleuses domestiques philippines au canada » : Rapport rédigé en collaboration avec PINAY et le Service aux collectivités de l'UQAM](#)
- ➔ [« L'accès aux soins périnataux pour toutes les femmes au Québec : Mythe ou réalité? » : Portrait de l'accès aux soins périnataux des migrantes à statut précaire et de leurs enfants au Québec](#)
- ➔ [« Recommandation no 201 sur les travailleuses et travailleurs domestiques », par la Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail, 2011](#)
- ➔ [« Convention \(no 189\) sur les travailleuses et travailleurs domestiques », par la Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail, 2011](#)

Droit inaliénable des femmes à l'autonomie de leurs corps :

- ➔ [Récit de l'affaire Daigle c. Tremblay \(1989\)](#)
- ➔ [Résumé du combat du Dr. Morgentaler](#)
- ➔ [Fédération du Québec pour le planning des naissances](#)

Représentation juste et égalitaire des femmes en politique :

- ➔ [AGIR pour la parité, MÉMOIRE présenté au Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des Communes, GFPD, 14 juin 2018](#)
- ➔ [VIGIE Parité, par le quotidien Le Devoir](#)

Loi sur les compagnies minières et *Ombudsman* :

- ➔ [Dossier « Exploitation minière et droits humains » du Comité pour les droits humains en Amérique latine \(CDHAL\)](#)
- ➔ [Documentation de la campagne « Exploitez sans exploiter! L'industrie minière canadienne en terrain miné » produit par Amnistie internationale, automne 2007](#)
- ➔ [Matériel de la campagne « Une affaire de justice » du Réseau canadien sur la reddition de compte des entreprises \(RCRCE\)](#)
- ➔ [Matériel de la campagne « Une voix pour la justice » de Développement et paix](#)
- ➔ [Femmes en résistance face à l'extractivisme : Analyse des enjeux soulevés lors de la rencontre internationale « Femmes en résistance face à l'extractivisme »](#)

ConcertAction Femmes Estrie (CAFE)

ConcertAction Femmes Estrie (CAFE) est la table régionale de défense de droits des femmes. En tant que réseau féministe d'action communautaire autonome, sans but lucratif, son mandat principal est de rassembler divers groupes locaux et régionaux spécifiquement impliqués dans la défense et la promotion des droits des femmes.

Valeurs

CAFE prône dans ses actions et prises de parole les valeurs de la *Charte mondiale des femmes pour l'humanité*, soit **l'égalité**, la **liberté**, la **solidarité**, la **justice** et la **paix**, dans une perspective non-violente.

Objectifs

- **Regrouper, faire connaître et soutenir** les groupes de femmes en Estrie;
- **Favoriser** la concertation entre les groupes de femmes en vue d'actions et de prises de position collectives.
- **Maintenir et développer** une solidarité régionale et nationale entre les groupes de femmes;
- **Travailler** à l'amélioration de la qualité et des conditions de vie des femmes et des groupes de femmes dans une perspective féministe;
- **À titre d'alliée**, représenter les intérêts des femmes et des groupes de femmes auprès des différentes instances régionales et nationales;
- **Assurer les liens** entre les groupes de femmes de l'Estrie et ceux des autres régions du Québec.

Les groupes membres

Les groupes membres de CAFE travaillent tous à la défense des droits des femmes dans toute leur diversité et à l'amélioration de leurs conditions de vie. Ils le font dans des secteurs et champs d'action très variés :

- La grossesse et la maternité;
- La lutte à la pauvreté et à l'exclusion;
- La prévention de la toxicomanie;
- La prévention et l'hébergement/violence faite aux femmes;
- La santé physique et mentale;
- L'accès et l'intégration à l'emploi;
- L'action sociale et l'éducation populaire;
- L'aide aux femmes réfugiées et immigrantes;
- L'augmentation de la participation des femmes aux instances décisionnelles;
- L'égalité des femmes en Église.

Féministes
engagées
pour
l'égalité

MEMBRES DE CAFE 2021-2022

1. Arrimage Estrie
2. Association des locataires de Sherbrooke*
3. Association des retraitées et retraités de l'éducation du Québec (AREQ) – Estrie*
4. CALACS Agression Estrie
5. CALACS de Granby
6. Carrefour de solidarité internationale de Sherbrooke (CSI)
7. Centre des femmes de la MRC du Granit
8. Centre des femmes du Haut-St-François La Passerelle
9. Centre des femmes Le point d'Ancre
10. Centre des femmes Memphrémagog
11. Centre d'intégration au marché de l'emploi (CIME)
12. Centre Femmes des Cantons (La collective Par ou Pour Elle)
13. Collectif pour le libre choix
14. Conseil central des syndicats nationaux de l'Estrie (CCSNE)*
15. Élixir
16. Entr'Elles Granby
17. Fédération des communautés culturelles de l'Estrie (FCCE)*
18. Handi-Capable*
19. Horizon pour elle
20. IRIS Estrie
21. La Bouée régionale
22. La Méridienne
23. L'Escale de l'Estrie
24. Maison Alice Desmarais
25. Maison Séjour
26. Promotion des Estriennes pour initier une nouvelle équité sociale (P.E.P.I.N.E.S.)
27. Promotion handicap Estrie
28. S.O.S. Grossesse Estrie
29. Syndicat des chargées et des chargés de cours de l'Université de Sherbrooke (SCCCUS)*
30. Syndicat des professionnelles en soin des Cantons-de-l'Est - FIQ*
31. Syndicat du personnel enseignant du Cégep de Sherbrooke (SPECS-CSN)*

**Ces groupes mixtes se sont dotés d'un Comité Femmes ou d'un Comité en condition féminine.*

ⁱ [Recherche-collaboration à propos des besoins locatifs des femmes en situation de handicap en Estrie, 2020.](#)

ⁱⁱ [Le Devoir](#), 8 mars 2021.

ⁱⁱⁱ [Radio-Canada](#), 10 décembre 2019.

^{iv} [Revendications de l'ACEF de l'Estrie et l'AQDR de Sherbrooke, 2021.](#)

^v Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, 2019

^{vi} [Mémoire de Femmes autochtones du Québec \(FAQ\) pour la commission d'enquête sur les relations entre les autochtones et certains services publics \(CERP\), 2018](#)

^{vii} « L'accès aux soins périnataux pour toutes les femmes au Québec : Mythe ou réalité? » : Portrait de l'accès aux soins périnataux des migrantes à statut précaire et de leurs enfants au Québec

^{viii} Ibid.

^{ix} [Cahier des revendications de la Coordination du Québec de la Marche Mondiale des femmes \(CQMMF\), 2020](#)

^x [Fédération du Québec pour le planning des naissances, 2017](#)

^{xi} [Actifs miniers Canadiens, Bulletin d'information de Ressources naturelles Canada, 2019](#)

^{xii} [Dossier « Exploitation minière et droits humains » du Comité pour les droits humains en Amérique latine](#)

^{xiii} [«Entente à l'amiable entre trois réfugiés érythréens et une minière canadienne», Radio-Canada, octobre 2020](#)

^{xiv} [Cahier des revendications de la Coordination du Québec de la Marche Mondiale des femmes \(CQMMF\), 2020](#)